Lorsqu'on le prit, il était inconnaissance. Il avait le front pâle, les yeux cernés, le sang s'échappait en abondance de la bouche. Il avait de la chaleur à la tête, une blessure d'environ 7 centimètres de longueur.

L'état de M. Sloots est très grave et inspire de vives inquiétudes.

Jean M... a été arrêté le soir même.

Cet après-midi, il a été amené en parquet puis écroué.

Ce jeune homme s'adonne à la boisson. Il est sous l'influence des liqueurs alcooliques qu'il a consommé à l'initiative de son victime.

Son beau père fut reproché une inconduite et c'est par un couple chaine, qui aura peut-être des suites mortelles, que V... a accomplis ses ressentiments.

LES GRÈVES A TOURCOING

TOURCOING, 8 mai.

De nouvelles grèves se sont encore déclarées dans la journée d'hier.

Chez M. Bayart-Parent, 70 bis, rue de Roubaix. Desurmont fils possède le travail à la remise de une tisserande.

Ils réclament une augmentation d'environ 25 p. 100 et la réduction du travail à 11 heures.

Une délégation des ouvriers grévistes de la maison Bayart-Parent s'est rendue hier à la fabrique rue Fin de la Guerre. En l'absence du patron le directeur a déclaré n'avoir aucun pouvoir pour traiter avec eux.

On sait que le personnel qui commande dans les usines de M. Bayart-Parent est choisi parmi les hommes offrant les plus dévoués. Certains de ces hypocrites ne se gênent pas pour railler les pauvres ouvriers en grève. Hier un contremaître remontrant un gréviste père de famille avec trois enfants, lui répondait d'un ton moqueur que faute de pain il allait bientôt être forcé de mettre les poucets. Notre homme se trompait sérieusement car les secours ne manquent pas et permettront aux ouvriers de tenir bon encore quelque temps.

Chez MM. Achille et Pierre Polle et, 22 dévideuses demandent 31 centimes au lieu de 25 centimes 1/4.

Chez M. Achille Pollet, rue de Dunkerque, 14 poigneurs faisant le travail de nuit demandent à commencer le travail à 6 heures et d'être payés 12 heures au lieu de 10.

Chez M. Lamarcotte, 60 peigneurs en grève depuis hier matin à 9 heures ils demandent 18 francs par semaine au lieu de 15,50.

Chez M. Albert Pollet la situation reste la même.

Un ouvrier, rentrant d'Allemagne qui avait refusé d'aller vu remettre ouvriers à leur domicile s'est vu refusé à la fabrique, il a immédiatement prévenu.

Chez MM. [illegible] Dennisch, [illegible] Bulliomatte, [illegible] Tourlendemberghe, P. Duvilliers-Motte [illegible].

Chez M. François [illegible] changé en grève se plaignent d'avoir les ouvriers coûte moins que partout ailleurs, les salaires s'élèvent rarement à [illegible] heures par semaine, alors que dans les autres fabriques la moyenne est de 22 à 24 heures.

Chez M. Lamon, 10 débourreurs demandent 33 centimes à l'heure au lieu de 31 centimes.

Chez M. Malfait-Desurmont, la grève est terminée, les ouvriers ayant obtenu satisfaction. Hier, une réunion générale de tous les grévistes qui a eu lieu hier à la Coopérative a nommé. Ce comité s'occupe de centraliser les secours qui seront distribués chaque semaine entre tous les ouvriers en grève.

Un appel est adressé aux travailleurs de Tourcoing et des environs qui ne manqueront pas encore cette fois de montrer leur esprit de solidarité ouvrière.

La main à la poche, camarades, c'est pour les grévistes !

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LES ANARCHISTES

Les quelques malheureux qui s'intitulent anarchistes — et qui ne sont en réalité que de pauvres inconscients — ont fait placarder, à Roubaix, dans la nuit de samedi à dimanche, un manifeste dans lequel ils attaquent à notre ami Sauve-Evausy qu'ils accusent, entre autres, *d'être vendu au parti Guesdiste !*

Un passage de ce placard est à citer tout entier :

« Qu'est-ce que cet homme ? D'où vient-il ? Ce n'est certes pas un fils d'ouvrier, n'importe lequel de nous n'a sûrement les moyens de donner à ses enfants une instruction aussi élevée que la sienne. Donc, il faut en conclure qu'est un fils de bourgeois ! »

Le reste est à la hauteur.

N'est-ce pas que les pseudo-anarchistes de Roubaix ont de l'argent à dépenser pour demander par affiches ce qu'ils auraient pu savoir en ouvrant simplement la cache ?

Sauve-Jeur aurait répondu que son père était un modeste ouvrier métissé, puisque à ses derniers jours exerça sa profession, vécut pauvre et mourut pauvre.

Et après ? A quoi rime tout cela ? M. Motte devrait mieux choisir ses auxiliaires.

***

Le *Libertaire* annonce, d'après une correspondance de Roubaix, que le citoyen Sauve-Evausy aurait déposé une plainte contre son agresseur de la salle du Rattier-Club. Le *Libertaire* a été induit en erreur. Notre camarade s'est énergiquement refusé à faire traduire devant les tribunaux le lâche qui l'a si sauvagement assailli et frappé. Les mouchards sont ailleurs que chez les collectivistes.

Chez Auguste Lepoutre, rue St-Antoine

L'ancien député réactionnaire M. A. Lepoutre, a tenu à se signaler parmi les pharisiens qui, à l'occasion du 1er mai, et des élections municipales, ne sont rien moins sur leurs ouvriers du succès socialiste.

M. Lepoutre a renvoyé de ses ateliers six ouvriers qui, ensemble, ont 70 ans de bons et loyaux services.

Leur crime est d'avoir fêté le Premier Mai.

Pourtant, le lendemain les ouvriers du tissage purent manquer à l'atelier sans encourir les colères du patron. Mais il faut croire que ceux-là portaient des bulletins pour M. Coquelbaque.

Nous ne commentons pas ces faits, nous les laissons tout nus à nos lecteurs. Ils sont bien la preuve de l'intolérance des patrons.

Renversé par un cheval

Notre ami, le citoyen Alfred Desuigne, vient d'avoir la douleur de perdre son fils, Charles Desuigne, âgé de 1 an et 4 mois.

Nous lui adressons, ainsi qu'à sa famille, nos sentiments de condoléance.

Les funérailles civiles de l'enfant auront lieu dimanche 10 courant à 3 h. 1/2 de l'après-midi.

Rendez-vous à la maison mortuaire rue Desrousseaux.

Descente de parquet

Le parquet, représenté par M. Delalé, juge d'instruction, et M. Planck, greffier, sont descendus hier après-midi pour s'occuper d'une affaire déjà ancienne. Il s'agit de détournements qui auraient été opérés à la coopérative « La Rose Chevaine » dont le siège est rue de Fontenoy.

Une douzaine de témoins ont été appelés. Le parquet est reparti à Lille dans la soirée.

Grave accident

Un ouvrier peintre, Abel Poulain, 18 ans, demeurant à Hérinnes (Belgique), était occupé à peindre la maison des vicaires de l'Eglise Ste Elisabeth, rue Ste Elisabeth, quand d'une hauteur de 4 mètres il fit une chute et tomba dans la véranda.

Dans sa chute, il s'est fait une plaie grave à l'avant-bras droit. Le docteur Lherbier l'a fait admettre à l'hôpital.

Vélodrome Roubaisien

Le 17 mai, le Vélodrome Roubaisien ouvrira ses portes. L'administration du V. R. organise en effet à cette date une grande course de 50 kilomètres avec entraîneurs à laquelle ne prendront part que des coureurs de tout premier ordre sur des distances moyennes.

Un puissant matériel d'entraînement viendra à cette occasion à Roubaix pour tirer des concurrents et les faire marcher aux plus grandes vitesses possibles.

Ce matériel se composera d'une quintuplette, de quatre quadruplettes et de douze tricyclettes fournies par la maison Gladiator, renommée entre toutes pour son service d'entraînement.

Il est très possible, pour ne pas dire probable, que des records du monde seront battus au cours de cette exceptionnelle course.

Une course régionale juniors couvrira la réunion qui sera terminée par une épreuve réservée aux machines ayant entraîné dans les 50 kilomètres, quadruplettes, quadruplettes et triplettes.

Pour peu qu'il fasse beau de 17 mai, l'administration du Vélodrome roubaisien remportera vraisemblablement encore un joli succès.

Pour la propagande

Voici la liste des numéros gagnants de la tombola qui a été tirée à l'issue du banquet organisé par le groupe de la Jeunesse Révolutionnaire, en son local, estaminet Delestrez, le 25 avril dernier au profit de la propagande, et dont le produit a été de 162 fr.

955 — 1786 — 186 — 918 — 44 — 1217 — 915 — 485 — 1422 — 1021 — 307 — 1372 — 1394 — 1238 — 1045 — 1238 — 1290 — 872 — 574 — 416 — 820 — 1045 — 1385 — 1248 — 1441 — 1887 — 1328 — 433 — 1327 — 1739

Les lots non réclamés au 17 mai resteront acquis à l'œuvre.

Jeu de Boules

Mme Vve Madeleine, cabaretière au Pavillon, rue Pierre, a l'honneur d'informer les amateurs du jeu de boules à la platine, qu'elle donnera un grand jeu de Dimanche 14 juin. Il y aura 50 francs de prix en espèces.

Chronique Colombophile

Vitesse. — Bruxelles-Roubaix, 250 pigeons, chez M. Debaets (au garçon brasseur), rue des Longues Haies, 100 fr. de prix d'honneur. — Mise 1 fr. 50 par pigeon dont 1 fr. pour prix.

Aucune autre retenue ne sera faite.

Bélange en vitesse propre (coordonnées Bouillet) reconnu le plus juste jusqu'à ce jour et employé par les principales fédérations de la ville.

Un prix régulateur à commerce sera joué par une poule à 25 centimes.

A l'occasion de l'Ascension, le dressage d'abri aura lieu le mardi au lieu du mercredi.

Mouvement Ouvrier

— Le groupe l'*Escouade Française* se réunira aujourd'hui mai en son local, rue du Fontenoy, 34.

— Le groupe *Les Fils de Victor Hugo*, établi au Canon de Paris, quartier du Culde-Four, chez le citoyen Alphonse Dumortier, se réunira samedi 9 mai à 8 h. 1/2 du soir.

— *Libre Pensée.* — En raison des scrutins de ballottages de Lille et Tourcoing, l'assemblée générale n'aura lieu que dimanche 17 mai.

Groupe l'Avant Garde. — Le groupe l'Avant Garde se réunira le Dimanche 10 mai, en son local, estaminet Catrice. Très urgent.

Le Groupe la Jeunesse Révolutionnaire se réunira aujourd'hui samedi à 8 h. 1/2 du soir, chez Delattre, rue Pierrière.

CROIX. — *Conseiller municipal non pourvoyeur.* — Nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs que les calomnies commencées à propos d'une vente contre le citoyen Alphonse Bailleul, nouveau conseiller municipal de Croix, sont abandonnées.

M. Evariste Wallemet, comprenant tout l'odieux de sa conduite, a retiré sa plainte contre son ami Bailleul.

Nous enregistrons avec plaisir l'issue de cette affaire qui n'aurait pas dû être commencée.

D'autre part, nous avons vu M. Pluquet, maire de Croix, qui proteste de son intervention dans les poursuites contre Alphonse Bailleul.

Nous enregistrons avec plaisir l'issue de cette affaire qui n'aurait pas dû être commencée.

D'autre part, nous avons vu M. Pluquet, maire de Croix, qui proteste de son intervention dans les poursuites contre Alphonse Bailleul.

Nous enregistrons volontiers sa déclaration, tout en regrettant de l'avoir mis en cause.

V. R.

Projet de classement de rues. — Le maire de la commune de Croix, a l'honneur d'informer les habitants que, conformément à un arrêté de M. le préfet du département du Nord, en date du 15 avril 1896, une enquête est ouverte sur le projet de classement dans le réseau des voies publiques urbaines de la rue pite contour de l'église St-Pierre et au parvis de ladite église.

Le projet ci-dessus visé avec les pièces à l'appui sera déposé à la mairie pendant quinze jours, du 6 mai jusqu'au 20 mai inclusivement, pour que les intéressés puissent en prendre connaissance tous les jours de 9 heures à 5 heures.

A l'expiration de ce délai, un commissaire enquêteur, désigné à cet effet par M. le Préfet, recevra à la Mairie pendant trois jours, savoir les 21, 22 et 23 mai, de 3 à 4 heures du soir, les observations qui pourraient être faites sur ledit projet.

Le Maire,

PLUQUET.

WASQUEHAL. — *Pour les socialistes.* — Les faux républicains qui, à Wasquehal, préfèrent voir le triomphe des réactionnaires plutôt que d'accepter six socialistes sur leur liste, sont vertement blâmés par le corps électoral républicain de cette commune.

Avec les réunions publiques qu'organise le Parti ouvrier pour ce soir, à la Vieille Allumette et à l'Ory, et les quinze candidats sérieux qu'il présente pour le scrutin de ballottage, il se pourrait bien que les voix qui déplaisent et mesurent par là, le succès des quinze socialistes, le dimanche 10 mai.

Ce sera la plus sanglante leçon à infliger à des traîtres à l'idée républicaine.

Pour la Lutte

17e liste

Jacques Bonhomme (12e vers.), 2,50. — Liste n° 41 provenant de Penant, 2,50. — Les amis de Bée de gaz pour envoyer Eugène Motte à Armentières, 4,70. — Pour Eugène Motte aller trouver le Christ, 2,00. — Quête faite chez Vanney Joseph, rue du Luxembourg, 3,10. — Produit de la deuxième soirée organisée par le groupe l'Émancipation des femmes chez Ramon Henri avec le concours des Amis pour l'achat d'une croix au baron Eugène Motte, 11,50.

La femme d'un contremaître (13e vers.), 0,25. — Un employé de commerce qui regrette de voir que certaine professionnelle offre peu d'intérêt au parti ouvrier puisque ne parle jamais d'eux ni dans les réunions, ni dans les affiches, 5,00. — Groupe la Franche escouade, 20,00. — Le citoyen Charles Nys, 7,60. — Un ami de la rue de l'Epeule, 5,00. — Les ouvriers de la maison de l'Epeule, 6,00. — Une femme désolée pour le parti ouvrier, 2,00.

Un groupe de prolétaires non vendus et pas à vendre, 12,40. — Des commerçants de l'Entreport, 10 fr. — Les amis réunis chez Stiesse, 3,50. — Un membre de notre-dame de l'usine Amédée Prouvost, 5 fr. — Quête faite chez le citoyen Allaux, rue des Fleurs après la distribution des pains le jour du 1er mai, 1,60. — Trois amis, 4,50. — Les apprêteurs de chez Vas-y-voir, 21e vers. 2,30.

Les apprêteurs de chez vas-y-voir (22e versement) 10,20. — La femme d'un ouvrier mineur (14e versement), 0,25. — Un groupe d'amis pour l'obit d'Eugène Coupechacque, 3,30. — Liste N° 110 de chez Pierre Grusson rue de Douvines, 2,50.

Liste de la 17e liste.	131 70
Total des listes précédentes.	1589 02
Total général.	1720 72

La Meilleure Maison de Tailleurs du Monde

DEWACHTER Frères

LILLE, 6 et 8, RUE DE LA GARE, 6 et 8, LILLE

MISE EN VENTE DE VÊTEMENTS

POUR PREMIÈRE COMMUNION

COSTUME veston droit, revers allongés, serge noir, très solide . . . 30 f

COSTUME veston droit en serge et corskrow noir piqué cordon ou bordés fin . . . 35 f

COSTUME veston droit en serge et corskrow noir, pure laine, double satin Chine, pure laine, forme derg, mode, piqué cordon ou bord de fin 38 f.

COSTUME smoking en serge noir, pure laine, revers garnis de soieries. Le costume 55 f.

COSTUME smoking en serge et corskrow, pure laine, double satin Chine, pure laine, grand châle soie . . . 58 f.

ASSORTIMENT complets en gilets blancs, depuis . . . 5 f

BRASSARD or ou argent, depuis . . . 4 f

TOURCOING

Avis important

Ce soir à 8 heures 1/2 à la Brasserie Sociale, rue du Haze, assemblée générale du Parti ouvrier.

Donner un ordre du jour importantes.

Présence indispensable surtout pour les candidats.

A 8 heures réunion des porteurs de bulletins.

Coups envers son père

Le nommé Vandenbrouck François, âgé de 20 ans, demeurant rue du Chêne Houtème, a été arrêté hier sous l'inculpation de violences exercées sur son père.

Accident d'usine

Le nommé Louis Delattre, 28 ans, tisserand, travaillant chez M. Alphonse Pollet, rue de Bradford, a eu la main comprimée entre le porte-navette et l'autoir. Il a eu la lèvre de l'oreille droite arrachée et a reçu des coupures à la tempe gauche.

Le docteur Bernard qui a donné des soins évalue l'incapacité de travail à 10 jours environ.

La victime a été reconduite à son domicile à Mouveaux.

LILLE

LES AGENTS DE POLICE

et la caisse de secours mutuels

Les agents de police ont, eux comme tous les modestes fonctionnaires de la ville, leurs misères et leurs humiliations.

Ils sont mainmenés surmenés, mal payés et ils sont unanimes à se plaindre des grossièretés et des passe-droits de l'inspecteur Lefebvre dont les fastes chorégraphiques sont légendaires à Lille.

Mais dans cet article j'ai l'intention de ne parler que de la caisse de secours mutuels et de sa gestion.

Cette caisse fut créée en 1875 et la Ville lui accorda 1,500 francs comme fonds de secours.

Les agents, furent astreints à un versement de 1 franc par mois.

Cette société de secours mutuels fut placée sous le patronage du préfet et du maire mais son administration fut confiée à un conseil composé de huit membres nommés à l'élection par le corps.

Cette forme d'administration était alors démocratique.

A cette époque chaque agent devait laisser un fond de réserve de 300 fr. Tous les ans on rendait aux agents 6 francs sur les 12 qu'ils avaient versé à titre de cotisation. En réalité, à cause de cette mesure, la cotisation n'était plus que de 0,50 centimes par mois.

Administrée ainsi, la société avait, trois ans plus tard, en 1878, quelque chose comme 8,000 francs en caisse.

Pendant quinze ans les choses se passèrent ainsi mais il faut croire qu'elles passaient trop bien aux yeux de nos administrateurs, car ils crurent nécessaire, en 1890, de modifier le règlement en élevant le fonds de réserve de 300 à 3,000 francs.

De plus, le partage des 6 francs par an fut supprimé — de sorte que la cotisation fut réellement de 12 francs par année.

Voulant en augmenter encore indirectement le nombre de participants à la caisse de secours ?

Nous l'ignorons, mais depuis ce temps-là, une certaine opposition se manifesta dans le corps des sergents de ville.

Ceux-ci profitèrent même de la mort du président de la société mutuelle pour le remplacer par un simple agent, nommé Boquillon, qui, depuis, a eu à subir bien des misères : il est resté, malgré 16 ans de service, au grade de 2e classe.

Furieux de cet acte de rébellion des agents, MM. Gavelle et Gery Legrand modifièrent encore le règlement.

Ils décidèrent que le Conseil d'administration de la caisse de secours serait ainsi composé : d'un brigadier nommé par les brigadiers, d'un sous-brigadier nommé par les sous-brigadiers, d'un secrétaire nommé par les secrétaires d'un agent de sûreté nommé par ses collègues et d'un agent de chaque classe nommé par les siens.

Cette hiérarchie administrative était ainsi aux agents toute administration indépendante. On ne voulait plus laisser aux agents quelque initiative sur l'administration de leur caisse de secours. Celle-ci était bien la passée du règne du trio Gery Legrand-Gavelle-Cottamine, en l'an de grâce 1893, c'est qu'à l'article 10 du règlement, ils interdirent aux retraités qui voulaient continuer à rester dans la société de secours mutuels tout en payant régulièrement leurs cotisations, d'assister aux réunions délibératives.

M. Cagnart, alors brigadier, protesta vivement contre ces actes d'intolérantisme inqualifiables.

Le mutuelle et depuis lors, l'administration de la société mutuelle des agents de police n'est plus que l'ombre d'elle-même.

C'est de cette façon cavalière que des administrateurs soi-disant démocrates agissaient les humbles et modestes serviteurs de la ville.

Heureusement que tout cela va changer.

E. G.

L'incendie de la rue des Sarrasins

Dans la nuit de lundi, il y avait feu à l'estaminet de la Colonne, brûlant tout le mobilier principal du cabaretier.

Ce pauvre père de famille qui, il y a un an, sous pour pour, était atteint par le même malheur et est encore aujourd'hui en contestation avec une Compagnie d'assurance qui ne veut, en dépit de ses promesses, complètement régler à la victime.

Nous espérons bien que les pompes, les personnes généreuses, ne laisseront pas ce pauvre homme et son intéressante famille dans un tel dénuement.

Pris en flagrant délit

Hier matin, au marché de la Nouvelle-Aventure, un agent de service qui surveillait depuis quelque temps un individu aux allures suspects, vit ce dernier s'approcher de l'échoppe de Mme Cafmeyer, marchande de fruits et pendant que celle-ci ne surveillait pas son étalage, enlever la caisse contenant pour 20 francs environ de monnaie de billon.

L'agent arrêta aussitôt le voleur qu'il conduisit au poste. C'est un nommé J. B. Adam, âgé de 18 ans, journalier, demeurant rue Van Dyck, 20. Cet individu est soupçonné d'avoir commis le 9 avril dernier un vol identique encore au préjudice de Mme Cafmeyer.

Vol de sac

Nous demandions il y a quelques jours l'arrestation pour vol de zinc d'un nommé Hérin.

Le complice de cet individu, Jules Bégar, âgé de 22 ans, journalier, sans domicile, a été arrêté hier par le service de la sûreté et déféré au Parquet.

Exploits d'ivrogne

Le nommé Gustave Mulot, âgé de 32 ans, journalier, de meurant rue Deschoodt, 8, étant en état d'ivresse, voulut qu'on lui serve à boire à l'estaminet Depraeter, rue des Stations.

Comme vu son état, le patron lui refusait ce qu'il demandait, l'ivrogne devint furieux, frappa le sieur Depraeter et brisa tout ce qui lui tombait sous la main.

Des agents intervinrent et l'emmènèrent au poste.

Arrestation

En vertu d'un mandat d'arrêt délivré par le Parquet de Tours, la police a procédé à l'arrestation du nommé Leonce Menin, âgé de 21 ans, sans profession, demeurant rue de Roubaix, 9.

Cet individu est inculpé de vols.

Vol au comptoir

Le nommé Séraphin Dupré, âgé de 52 ans, tailleur, demeurant rue de Paris, 202, a été arrêté pour vol d'une somme de 12 fr. 75 dans le comptoir de son propriétaire M. Dugardin.

Le Club Fin de Siècle

Le Club Fin de Siècle organise pour demain dimanche dans son local, établissement L. Stien, 107 rue Gambetta, à 7 h. 1/2, un grand concert suivi de bal de nuit à brillant orchestre.

La commission s'est assurée pour ce concert extraordinaire le précieux concours de Mlles Vanbergue, cantatrice et Blorvari, pianiste.

Les Ex Bécarre, ainsi que les Mandolinistes du Club, paraîtront également au programme.

Nul doute qu'avec de tels éléments, il n'y ait foule dimanche aux Fin de Siècle.

Prix d'entrée, concert et bal, 0,50.

Entrée particulière, rue Mopremont.

LE CÉPHALIQUE SAINT-MICHEL

guérit instantanément Maux de dents, de tête, Migraine, Névralgies. Prix, 1 fr. 50. Les cas rebelles nécessitent l'emploi des pilules antinévralgiques St-Michel, prix 3 francs. Pharmacie Couvreur, Roubaix et dans toutes les pharmacies. Exiger les médicaments céphaliques

LE NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

HOUPLINES (Bonne). — *Protestation.* — Nous avons appris qu'une protestation s'était élevée contre l'élection du troisième candidat réactionnaire, M. le Préfet a-t-il l'intention d'en tenir compte ?

Un bulletin compté pour nul, n'a pas été annexé au procès-verbal, de telle façon que les protestataires se contestent la nullité. La majorité au lieu d'être 236 deviendrait alors 237 et le sieur Neuvéglise, candidat réactionnaire, passé avec 236 voix ne serait pas élu.

Les républicains d'Houplines attendent avec impatience la décision du Conseil de Préfecture.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES

SOLRE-LE-CHATEAU. — Certains mauvais drôles, ambitieux, habitués aux besognes louches et malsaines, ont essayé de me salir en ma qualité de vice-président de la société de Secours Mutuels.

On reconnaîtra l'imposture de ces dénigreurs éhontés, en lisant le compte-rendu ci-dessous de la délibération prise à l'unanimité par le Conseil d'administration de la Solréziennne.

— *Séance du Conseil d'administration* de la société de secours mutuels « La Solréziennne » du 5 mai 1896.

Présents : MM. Carpentier, Derome, Fiévet, Delcambre, Coppée, Bevaux, Michaux, Moucheron, Pourpoint.

La commission s'est réunie extraordinairement aujourd'hui à 8 heures du soir à la demande de M. Jules Derome, vice-président, pour statuer sur une question d'absence et de présence à deux séances dont il avait interverti les dates par erreur sur le registre des délibérations.

La Commission reconnaît que ce changement de dates ne porte aucun préjudice à la société et déclare qu'elle a conservé par le passé une entière confiance en son dévoué vice-président.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

SIN-LE-NOBLE. — *Une vente monumentale.* — M. Senard à qui nous avions promis un éclat vient d'être coulé à bas. MM. Guermonprez et Anache Théry n'ont été nommés que parce qu'ils ont été portés sur toutes les listes et cependant ce n'est pas faute que le Renard en question ne soit employé pour eux, il a même été jusqu'à porter des bulletins à domicile. Pris au moment où il les passait sous les portes, il a proposé de partager mille francs en disant que, seuls, passeraient ceux qu'il recommanderait.

Allons, maire dechu, à quand l'argent ? Il ne serait pas trop tôt qu'il ouvre son sac de laine, longtemps assez à la profit de la situation prépondérante que des électeurs trop confiants lui ont faite.

Electeurs,

Votre besogne est commencée. Vous avez bien travaillé. Continuez et que dimanche prochain, comme de glas funèbre qui enterrera pour toujours ce qui vous venez d'assommer à coups de bulletins.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Séance du Jeudi 8 Mai

Présidence de **M. Dassonville.**

Le nouvel initiateur. — Les actes sont logiques, et le dit à l'initiateur, le vieux dicton qui jadis s'est usé, mais qui se met en pratique quotidiennement, fait toujours des victimes sans nombre.

Buisine Louis, âgé de 24 ans, tailleur à Roubaix, coucheur sur le mois dernier au nommé Mille Arthur, colporteur, sur un car.

La conversation fut vite engagée. On parla de la pluie et du beau temps, Buisine raconta à son compagnon qu'il revenait de Madagascar, et ce dit qu'il serait très heureux de visiter l'Église St Sauveur. Mille s'empressa de s'offrir pour guide. A la descente du car, on s'achemina gaîment vers les ruines d'ancienne célèbre. En route, Mille sentit un besoin pressant et comme il était chargé d'un ballot assez lourd, Buisine, toujours aimable, s'offrit de le garder jusqu'au retour de son ami.

Celui-ci accepta et partit, mais hélas ! quand il revint, Buisine et le ballot n'étaient envolés. Mille découvrit porte plainte contre son voleur. Le ballot se composait de deux paquets de mercerie et de 6 douzaines de savons.

Buisine est condamné par défaut à deux mois de prison et 25 fr. d'amende.

Manque de renommée. — Busquart Charles, 20 ans, ouvrier tisserand est un individu fort peu recommandé. Quand on lui offre des choses, il rend des coups de poing et des coups de pied. Un soir il a fit payer par Beauvillers Henri plusieurs verres de bière dans un cabaret. En sortant, il demanda de nouveau à son ami d'entrer dans un autre estaminet pour boire. Deuxième en avait assez : « Je ai payé ma tournée, si-il à Busquart, cela suffit ».

Immédiatement Ruscart, pour toute réponse, tomba sur son copain à bras raccourcis, avec l'aide de son frère.

Ruscart qui a déjà été condamné trois fois qui est sous le coup d'un arrêté d'expulsion, se voit infliger une quatrième condamnation à 2 mois de prison par défaut.

Le manque de prévoyance. — La dame Justine Tugel comptait un jour de l'argent dans sa boutique, sans remarquer qu'elle était observée par la nommée Felicie Dhalluin, journalière à Frelin. Aussitôt dès qu'elle sortit pour faire quelques courses, Felicie s'empressa de rentrer dans le magasin et d'enlever une somme de 80 francs. La dame Tugel constatant la disparition de sa galette porta ses soupçons sur la journalière qui, en effet, fut trouvée en possession de la somme volée, ainsi que de menus objets qui appartenaient à sa voisine.

Coût : 3 mois de prison.

Echo des manifestations. — Le 5 mai dernier, Delerue Jules, tisserand à Hem, fêtait gaîment la victoire de nos amis à Roubaix. Passant dans une rue, toujours en belle humeur, il aperçut des sergots qui amenaient au poste plusieurs manifestants. Il cria à bas la police ! Aussitôt deux agents de la sûreté qui se trouvaient là par hasard appréhendèrent Delerue et l'arrêtèrent pour outrages.

Aujourd'hui il comparaît devant le tribunal pour répondre de son délit. Mais les juges acquittent Delerue « attendu que les agents de la sûreté seuls qui étaient en bourgeois ont entendu les cris de : A bas la police, que Delerue pouvait fort bien ignorer leur qualité, et qu'enfin les agents de police en tenue étant à 10 mètres de là n'ont pas entendu les cris.

Deux voleuses. — Bauduin Adelaïde, 47 ans, ménagère à Lille, et Hanon Mathilde, femme Lefebvre, 37 ans, ménagère, sont comparées de vols d'étoffes pratiqués sur des marchés. Hanon était plus particulièrement chargée d'engager les étoffes au Mont de Piété.

Bauduin Adelaïde est condamnée à 18 mois de prison et Hanon Mathilde à 4 mois.

Un professionnel. — Hortens Jean, tisserand à Wattrelos, est voleur de profession. Le 16 mars dernier s'introduisant dans la boutique de dame Lefebvre, négociant, il dérobait plusieurs livres de chocolat et 60 francs de menue monnaie.

Il fut arrêté par Lefebvre lui-même qui le surprit au moment où il fouillait ses tiroirs. Au poste, le commissaire le voyant chaussé de caoutchoucs tout neufs lui en demanda la provenance. Il avoua les avoir volés le 26 dernier, à la même date Defou Marie, serrante chez M. Van Trompont, cabaretier, lui avait en outre enlevé à peu dernier deux manteaux en cir.

Hortens était logeant dans la maison de Van Trompont par une fenêtre ouverte.

Il avait visité deux chambres, et dans l'une d'elles, il avait trouvé une bague, une montre et une somme de 14 fr qu'il avait empoché.

Hortens prétend qu'il a acquis une des deux montres à Courtrai, quant à l'autre, il dit que sans doute elle lui a été volée pendant son sommeil le lendemain du vol.

Hortens est encore coupable d'un autre vol commis chez Leroy Henri, 62 ans, comptable à Tourcoing. Il s'était introduit chez ce dernier et avait volé une montre qui se trouvait sur une console.

Enfin on a retrouvé chez la sœur du prévenu une paire de bottines qu'il avait volées à Tourcoing au sieur Clarisse.

Hortens avoue que les faits qui lui sont reprochés. Le tribunal, quant à l'autre, il dit que condamne Hortens à 6 ans de prison.

COURRIER DES THÉATRES

Théâtre des Variétés. — Les Willis, les célèbres danseuses du Pied de danseuse, dont les succès ne se comptent plus, dépassent pour leurs adieux aux Julels, une série extraordinaire dimanche 10 mai, à 5 heures, salle de l'Orphéon de Fives.

Ces remarquables artistes nous ménagent, du reste, de grandes surprises pour cette soirée qu'elles dessinent à eux seuls, sans interruption.

Tour à tour, chanteurs, danseuses, comédiens, ventriloques, prestidigitateurs, mimes, pantomimes, les Julels nous nous montrer pas seuls encore passer d'eux.

Bons auspices et... bonnes recettes !

PROGRAMME DES SPECTACLES

Théâtre des Variétés. — Samedi 9 mai. — Représentation des Roberts, acrobates, exercices, Soirée de M. Bambinet, comique.

Concert varié.

Le Cinématographe-Lumière

A la demande générale, aujourd'hui samedi 9 mai, voici le programme du Cinématographe-Lumière, dont le succès va toujours croissant.

1. Le Marteau ferrant. — 2. La place des Cordeliers à Lyon. — 3. Le Repas de bébé. — 4. Le Goutté. — 5. Le Jardinier. — 6. Une Partie de trictrac. — 7. Démolition d'un Mur. — 8. Grosses temps en Mer. — 9. Arrivée d'un train en gare.

Dimanche et Mercredi : séances supplémentaires le matin de 10 h. à 12 h. 1/2.

Entrée : UN FRANC.

Pour détruire plusieurs appréciations qui pourraient s'accréditer sous prétexte de contrefaçon du public, que le Cinématographe-Lumière fonctionnant 12 rue Esquermoise est le même que celui qui fonctionne à Paris et dans ses quarante succursales d'Europe.

LES MAUX D'ESTOMAC

Crampes, nausées, acidités, Diarrhées ou constipations et autres inconvénients des mauvaises digestions, disparaissent par l'emploi des granules Antidyspeptiques du Dr Jackson. Prix du flacon : 4 francs. Pharmacie Couvreur, Roubaix.

ETAT-CIVIL DE LILLE

Naissances du 8 mai 1896

Albert Hernecq, rue de Leos, 28. — Berthe [illegible], rue de Bourgogne, 4. — Adélaïde Desmoulins, rue de la Justice, 5. — Charles Capart, rue Lottin, 7. — Madeleine Mieux, rue Kléberman, 12. — Madeleine Marchalski, rue du Pont du Lion-d'Or, 24.

Décès

Louis-Charles comte de Gantlaucourt, 44 ans, veuf de Marie Marcellin de Courcelles, rue Negrier, 6. — Jacques Quertinier, 72 ans, époux de Pauline Dumortier, rue du Long-Pot, 110. — Lucien Boutmy, 6 mois, rue Miroiseau, 2. — Louis Baillieu, 13 jours, place du Théâtre, 20. — Suzanne De Backer, 2 mois, rue Van Dyck, cour Vincent, 9. — Gabrielle Dhorne, 7 mois, cour Vapisolle, 11. — Yvonne Coachert, 8 mois, rue des Frères, 47. — Alice Delhart, 20 ans, rue de Canteleu, cour Buisine. — Germaine Spiers, 1 mois, rue des Postes, 228. — Marie Hivert, 40 ans, épouse de Henri Lutscart, rue St-Sauveur, 81. — Ludovica Aquaviva, 3 ans 10 mois, rue Charles-Quint, 5. — Léon Deleveq, 49 ans, époux de Marie Guichard, place du Lion d'Or, 32. — Paul Debourgt, 50 ans, 1/2 rue Fabrice, 12. — Pauline Vandenbossche, épouse de Théodore Therby, 50 ans, rue de Frémeck, 31. — Cécile du Bois, 5 mois, rue d'Iena, 41. — Marie Noël, 33 ans, rue Magenta, 33 bis.

ETAT-CIVIL

Roubaix. — Naissances du 8 mai. — Marthe Lobert, rue Buffon, cour Deschamps, 2. — Louise Gommacet, rue Delezenne, 7. — Alice Bouttevillé, boulevard de Cambrai, impasse du Arcelet, 2. — Marguerite Delerque, rue de Lannoy, 86. — Charles De Coy, rue d'Hem, 45. — Marie Leroux, Hôtel-Dieu. — Marie Destrennes, rue Gay-Lussac, 26. — Aline Berger, rue de Lannoy, 332. — Albert Meplemans, rue de Jemmapes, cour Vroman, 9. — Emile Prewela, rue Desaix, cour Bogaert, 2.

Décès. — Ferdinand Stiens, 71 ans, rue St-André, 33. — Eugène Couteau, 65 ans, rue du Vieil-Abreuvoir, 24. — Théophile Verhelst, 3 mois, rue de la Guinguette, 110. — Charles Hautequel, 15 mois, rue de Naples, cour Marcq, 8. — Charles Debréque, 16 mois, rue des Artes, 91. — Henri Devos, 40 ans, Hôtel-Dieu. — Rachel Corne, 13 jours, rue Blanchemaille, 97. — Léon De Bosschère, 29 jours, rue d'Oran, 50. — Germaine Baesens, 2 ans, rue de la Perche, impasse du midi, 11. — Luce Grimiaux, 72 ans, rue de Bethune, 21. — Julien Lefebvre, 74 ans, Hospice Barbieux. — Eugène Wilfart, 65 ans, rue Pierre de Roubaix, 73.

GUERISON de l'Asthme et Cigarettes ASTHME Bronchites et Toux

BOURSE de LILLE

DU 8 MAI

VALEURS	Cours du jour.	On offre.	On demande
Aniche	1020	10000	10500
Anzin		1400	1300
Bruay			22500
Bully	2100	2225	2100
Carvin	1015	1025	1010
Courrières	4450	4400	4420
Douchy	600	600	550
Dourges		5200	
Escarpelle			2420
Lens 10 p.	250	250	
Lièvin		3170	3170
Meurchin	4200		
Ostricourt		400	300
Vicoigne		19500	18500

Le Gérant, CHARLES C